



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travail, emploi et formation professionnelle : personnel

Question écrite n° 4445

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la revalorisation des statuts des controleurs du travail et de l'emploi, auxquels on avait propose en 1988 une nouvelle grille indiciaire echelonnee sur six ans. Il lui demande si cette revalorisation est toujours a l'ordre du jour et si une date peut etre d'ores et deja proposee pour la mise en oeuvre de celle-ci.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est rappele a l'honorable parlementaire que les controleurs du travail ont beneficie, a l'occasion de l'etablissement du projet de loi de finances pour 1989, d'une revalorisation de leur situation, puisqu'un credit de 11 millions de francs a ete inscrit en leur faveur, consacre pour partie a la mise en place d'emplois d'avancement supplementaires et pour le surplus a l'amelioration de leur regime indemnitaire. Des 1989, sera egalement mis en place, au profit des interesses, un nouveau regime indemnitaire specifique inspire de celui dont beneficient les inspecteurs du travail, et destine a compenser les contraintes inherentes a l'exercice de leurs fonctions.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4445

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2955